

*PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH*

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 20 mars 2023, à 19 h 00, au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth, centre Primevère.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Louis Bérard, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 08.

Les membres du conseil présents sont : madame Josée Leclair et messieurs Benoit Desrochers, Olivier Guilbert Choinière, Pierre Coutu et Serge Perreault formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Louis Bérard.

Est absente : Madame Marie-Claude Ayotte

Monsieur David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

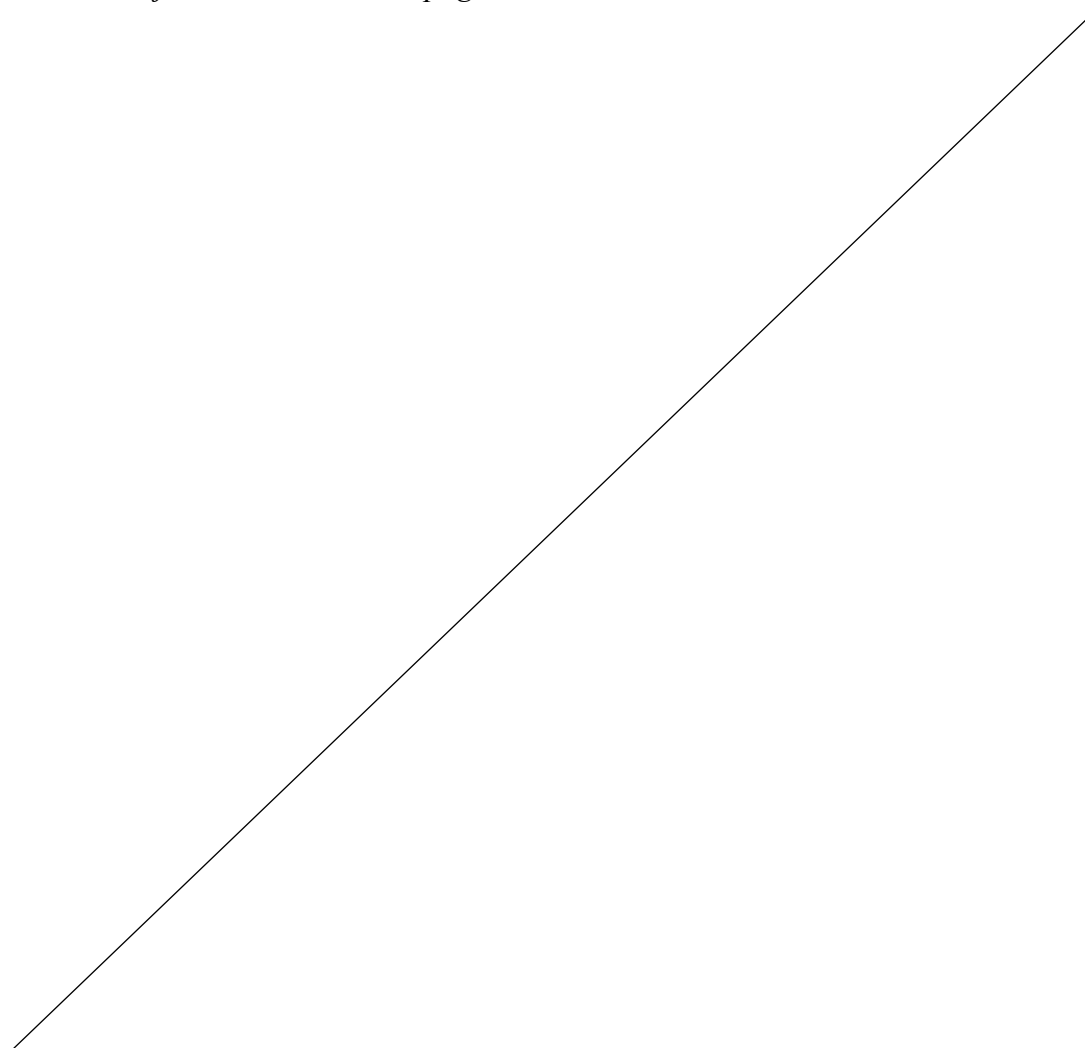
2023-03-040

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par madame Josée Leclerc d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour se retrouve à la page suivante.



ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. CORRESPONDANCE

4. GREFFE

- 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 FÉVRIER 2023
- 4.2 DÉPÔT DES PROPRIÉTÉS AVEC TAXES IMPAYÉES POUR 2022 ET AVANT
- 4.3 AVIS DE MOTION : MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR CERTAINS USAGES
- 4.5 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT ENCADRANT LA GESTION CONTRACTUELLE
- 4.6 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE LOTISSEMENT POUR FRAIS DE PARCS.
- 4.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT– 2023-533 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE DÉMOLITION

5. TRÉSORERIE

- 5.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉCAISSEMENTS AU 28 FÉVRIER 2023
- 5.2 DÉPÔT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER AU 28 FÉVRIER 2023
- 5.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS AU 14 FÉVRIER 2023
- 5.4 RAPPORT FINANCIER PRÉLIMINAIRE AU 28 FÉVRIER 2023
- 5.5 AUTORISATION DE DÉPENSE : CONGRÈS ET FORMATION
- 5.6 AUTORISATION DE DÉPENSE : TABLE TOURNANTE POUR LE REGROUPEMENT DES 3 CHAMBRES DE COMMERCE DE LA RÉGION
- 5.7 AUTORISATION D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES AGISSANT SUR LE TERRITOIRE

6. RESSOURCES HUMAINES

- 6.1 FIN DE PROBATION : EMPLOYÉ 01-0031
- 6.2 DÉPART : EMPLOYÉE PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL ET SOUTIEN AUX ACTIVITÉS
- 6.4 INFORMATION : OFFRES D'EMPLOI EN COURS

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 7.1 DEMANDE DÉROGATION MINEURE : AFFICHAGE POUR LES TRÉSORS D'ÉLISABETH
- 7.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : CONTENEUR À DES FINS D'USAGE PUBLICS PAR L'ÉCOLE
- 7.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGION ET RURALITÉ : ACQUISITION DE CHÂTEAU MULTIFONCTIONNEL ET ACCESSOIRES
- 7.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGION ET RURALITÉ : PROJET DE SIGNALISATION AU CŒUR DU VILLAGE
- 7.4 AUTORISATION ET MANDATAIRE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

8. LOISIRS ET PARCS

- 8.1 TARIFICATION : CAMP DE JOUR ESTIVAL
- 8.3 INFORMATION : CONSULTATION PUBLIQUE – NOM POUR LE CHALET DES LOISIRS

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 9.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL
- 9.2 DEMANDE DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

10. TRAVAUX PUBLIC

- 10.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS : DEMANDE DE SUIVI ET D'INTERVENTION SUR LE RÉSEAU

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. CORRESPONDANCE

La correspondance concernant les élus en date du 14 mars 2023 est déposée.

4. GREFFE

4.1 Adoption du procès-verbal du 20 février 2023

2023-03-041

Considérant que les élus ont pu consulter individuellement les procès-verbaux avant la séance.

Il est proposé par madame Josée Leclerc et appuyé par monsieur Olivier Guilbert Choinière d'adopter le procès-verbal du 20 février 2023.

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

4.2 Dépôt des propriétés avec taxes impayées pour 2022 et avant

2023-03-042

CONSIDÉRANT QUE certaines propriétés ont accusé un retard de plus de 12 mois sur les taxes à payer pour un montant substantiel;

CONSIDÉRANT QUE certaines propriétés n'ont pas complété le paiement des taxes pour 2022 et n'ont pas pris d'entente de paiement;

Il est proposé par monsieur Pierre Coutu et appuyé par monsieur Serge Perrault de mandater monsieur David Paradis-Lapointe, directeur général et en son absence, monsieur Louis Bérard, maire afin de procéder à la vente pour taxes des propriétés suivantes et que ceux-ci soient mandatés afin de représenter la municipalité dans le cadre de cette démarche, notamment lors de la mise aux enchères. La municipalité se portera acquéreur de toute propriété n'ayant pas de mise permettant de couvrir les frais dus.

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

4.3 Avis de motion : Modification au règlement de zonage pour certains usages

minute

2023-03-043

Il est donné avis par monsieur Olivier Guilbert Choinière que lors d'une séance ordinaire ultérieure, un projet de règlement modifiant les usages autorisés sur l'ensemble du territoire notamment :

- Interdiction de culture commerciale de cannabis dans le périmètre urbain;
- Établir les critères autorisant la culture commerciale de cannabis en dehors du périmètre urbain;
- Permettre la réalisation d'unité de logement à 4 étages sous certaines conditions;
- Permettre l'utilisation de conteneurs en milieu urbain à des fins publiques sous certaines conditions;
- Permettre la réalisation de minimaisons fixe sous certaines conditions;

Les citoyens sont invités à soumettre leur question, suggestion, attentes et commentaires afin de bonifier le projet de règlement.

4.5 Avis de motion – Projet de règlement encadrant la gestion contractuelle

Il est donné avis par madame Josée Leclerc que lors d'une séance future, un projet de règlement modifiant le règlement de la gestion contractuelle notamment afin de :

- Réduire le seuil de délégation sans résolution du conseil

Les citoyens sont invités à soumettre leur question, suggestion, attentes et commentaires afin de bonifier le projet de règlement.

4.6 Avis de motion – Projet de règlement établissant les modalités de lotissement pour frais de parcs.

Il est donné avis par monsieur Benoit Desrochers que lors d'une séance future, un projet de règlement établissant les modalités de lotissement pour des frais de parcs sera déposé afin d'établir les modalités exigées lors de la création de nouveaux lotissements.

Les citoyens sont invités à soumettre leur question, suggestion, attentes et commentaires afin de bonifier le projet de règlement.

4.6 Avis de motion et dépôt– 2023-533 Amendement au règlement de démolition

CONSIDÉRANT QUE l'obligation d'avoir un règlement de démolition au 1^{er} avril 2023 est présente plusieurs années après le règlement de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE malgré que le règlement soit précurseur de l'obligation, des modifications mineures doivent être réalisées afin d'être pleinement conforme.

Il est donné avis et déposer par monsieur Serge Perreault que le projet de règlement 2023-533 Modifiant le règlement 494-2019 notamment :

minute

La définition d'immeuble patrimonial : immeuble cité conformément à la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002), situé dans un site patrimonial cité conformément à cette loi ou inscrit dans un inventaire visé au premier alinéa de l'article 120 de cette loi.

(article 148.0.1 de la Loi sur l'urbanisme)

Les citoyens sont invités à soumettre leur question, suggestion, attentes et commentaires afin de bonifier le projet de règlement.

5. TRÉSORERIE

5.1 Dépôt de la liste des décaissements au 28 février 2023

2023-03-044

Le directeur général et greffier-trésorier dépose journal des déboursés détaillant les paiements faits par chèque et par virement bancaire en date du 28 février 2023.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Olivier Guilbert Choinière d'autoriser les paiements non encadrés par la politique de délégation de pouvoir.

Monsieur Serge Perreault fait la lecture de quelques comptes à titre d'exemple.

Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

5.2 Dépôt des déboursés et comptes à payer au 28 février 2023

2023-03-045

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport d'analyse des comptes à payer en date du 28 février 2023.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Pierre Coutu d'autoriser les paiements non encadrés par la politique de délégation de pouvoir.

Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

5.3 Dépôt de la liste des engagements au 14 février 2023

David

Le directeur général et greffier-trésorier, conformément à l'article 961.1 du Code municipal, a déposé la liste des engagements pris par tout employé municipal délégué par règlement, d'engager des fonds de la Municipalité. Cette liste comporte tous les engagements passés et présents qui n'ont pas été réalisés en date du 14 février 2023.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par madame Josée Leclerc d'approuver la liste des engagements tels que soumis.

Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

5.4 Rapport financier préliminaire au 28 février 2023

David

Le directeur général dépose le rapport financier des activités de fonctionnement en date du 28 février 2023, sujet à vérification à l'interne.

5.5 Autorisation de dépense : congrès et formation

2023-03-046

CONSIDÉRANT QUE	la présence des élus est nécessaire pour assurer la mise à jour de leur compétence et rester à l'affût des dossiers et nouveautés;
CONSIDÉRANT QUE	l'article 25 de la Loi sur le traitement des élus municipaux encadre les dépenses remboursables aux élus;

Il est proposé par monsieur Olivier Perreault et appuyé par monsieur Pierre Coutu d'autoriser le maire Louis Bérard et monsieur le conseiller Serge Perreault à s'inscrire au congrès de l'Union des municipalités du Québec à Gatineau et défrayer les frais d'inscriptions, les frais déplacements et les frais liés. Également, il est proposé d'autoriser le maire Louis Bérard, monsieur le conseiller Benoit Desrochers, madame Josée Leclair et madame Marie-Claude Ayotte à s'inscrire au congrès de la Fédération des municipalités du Québec, à Québec et défrayer les frais d'inscriptions, les frais déplacements et les frais liés.

Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

5.6 Autorisation de dépense : Table tournante pour le regroupement des 3 chambres de commerce de la région

2023-03-047

CONSIDÉRANT QUE	la présence de la municipalité permet de faire un réseautage avec les entreprises, les partenaires et favoriser des opportunités de développement;
-----------------	--

Il est proposé par monsieur Pierre Coutu et appuyé par madame Josée Leclerc d'autoriser monsieur Serge Perreault ainsi qu'un autre représentant de la municipalité à participer à la table tournante organisée par le regroupement des 3 chambres de commerce de la région et d'assumer une dépense maximale de 160\$ plus les frais de déplacement liés.

Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

5.7 Autorisation d'aide financière aux organismes agissant sur le territoire

2023-03-048

- CONSIDÉRANT QU' il est important de supporter les organismes présents ou agissant sur notre territoire pour des besoins ponctuels.
- Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Olivier Guilbert Choinière d'autoriser les aides financières suivantes aux organismes de façon ponctuelle :
- 172\$ Trésor d'Élisabeth, pour l'acquisition de bacs alimentaires réutilisable suite à l'augmentation des familles utilisatrices.
- 100\$ Regroupement des trappeurs et trappeuses du Québec (Saint-Michel-des-Saints) afin de favoriser la relève de ce service essentiel, notamment les interventions pour les castors et les coyotes parfois nuisibles sur notre territoire.
- 100\$ Pour la campagne annuelle de la Société canadienne du Cancer car des citoyens et leur entourage sont affectés à chaque année sur notre territoire.
- 100\$ Capitation annuelle à la fabrique de la paroisse de Saint-de-la-Bayonne pour leur contribution passée et présente à notre communauté.
- 300\$ École primaire de Sainte-Élisabeth, afin de couvrir les frais de demande de dérogation mineure pour un conteneur d'entreposage de matériel sportif et récréatif.

Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Fin de probation : employé 01-0031

2023-03-049

Il est proposé par madame Josée Leclair et appuyé par monsieur Serge Perreault d'entériner la fin d'emploi de l'employé 01-0031 en cours de probation.

Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

6.2 Départ : employée préposée à l'accueil et soutien aux activités

2023-03-050

CONSIDÉRANT QUE la lettre de désistement reçu le 6 mars par l'employée embauchée par résolution;

minute

CONSIDÉRANT QUE l'employée retenue n'a pas débuté son emploi et n'a pas l'intention d'agir autrement;

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Benoit Desrochers de prendre acte et accepter la lettre de désistement de la candidature retenue au poste de préposée à l'accueil et soutien aux activités. Mme Christine Parent, employée surnuméraire dans ce corps de métier, obtient donc la priorité d'emploi à ce moment.

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

6.4 Information : Offres d'emploi en cours

Les offres d'emplois sont toujours en cours ou prolongées :

- Animateur du camp de jour (saisonnier)
- Surintendant aqueduc et travaux publics (cadre – permanent)
- Préposée à l'accueil et soutien aux activités (permanent)

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7.1 Demande dérogation mineure : Affichage pour les trésors d'Élisabeth

2023-03-051

Considérant que l'affichage sera au bénéfice de la communauté;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accueillir favorablement la demande de dérogation mineure.

Il est proposé par monsieur Olivier Guilbert Choinière et appuyé par madame Josée Leclerc d'accepter la demande de dérogation mineure pour l'installation d'une affiche maximale de 1.12m carré pour le 2470 rue principale (1606-03-2312) .

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

7.2 Demande de dérogation mineure : Conteneur à des fins d'usage public par l'école

2023-03-052

Considérant que l'école et, par conséquent, tout le village serait impacté négativement dans la qualité de vie en l'absence d'entreposage de matériel sportif et récréatif. Le bâtiment actuel étant désuet, dangereux et ne peut pas être réparé.

Considérant que le conteneur sera aménagé afin d'assurer sa durabilité (aération, entretien, etc.) et qu'il ne sera pas visible de la rue ou des terrains voisins à partir du sol.

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accueillir favorablement la demande de dérogation mineure.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Olivier Guilbert Choinière d'accepter la demande de dérogation mineure pour l'installation d'un conteneur (dimension intérieure 20x6x7 pieds)

au 2420 rue principale (1606-03-8454), conditionnellement au respect des considérations émises dans la résolution.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

7.3 Demande d'aide financière au Fonds région et ruralité : Acquisition de chapiteau multifonctionnel et accessoires

2023-03-053

- CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de petits chapiteaux antérieurement a été un élément de succès pour la vitalisation de la municipalité, notamment par les marchés fermiers;
- CONSIDÉRANT QUE plusieurs événements sociaux, communautaires et économiques nécessitent un ou deux chapiteaux de tailles supérieures;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'est pas en mesure d'assumer entièrement ces coûts d'acquisition, mais elle en mesure d'assurer et s'engage à assumer le déploiement et l'entretien à condition que les chapiteaux soient de 1600 pieds carrés ou moins selon la Régie du bâtiment du Québec. Cela pour cette année et toutes les années subséquentes.

Il est proposé par monsieur Olivier Guilbert Choinière et appuyé par monsieur Benoit Desrochers de déposer une demande d'aide financière de 29 417\$ au Fonds Région et Ruralité (PAC rural) pour le volet gérée par la M.R.C. de d'Autray et d'assumer la portion non assumée sans dépasser 40 000\$ de contribution pour une subvention équivalente.

La mise de fonds de la municipalité sera assumée à hauteur maximale de 26 000\$ par un transfert en provenance du poste budgétaire 02 70291 950 (Activités de loisirs) ainsi que par l'affectation d'un surplus pour un montant maximal de 14 000\$.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

7.4 Demande d'aide financière au Fonds région et ruralité : Projet de signalisation au cœur du village

2023-03-054

- CONSIDÉRANT QUE les différents lieux publics ne sont pas signalés;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'est pas en mesure d'assumer entièrement ces coûts d'acquisition, mais elle en mesure d'assurer et s'engage à assumer le déploiement et l'entretien.

Il est proposé par monsieur Olivier Guilbert Choinière et appuyé par monsieur Serge Perreault de déposer une demande d'aide financière de 10 000\$ au Fonds Région et Ruralité (PAC rural) pour le volet géré par la M.R.C. de d'Autray et d'assumer la portion non assumée.

minute

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

7.4 Autorisation et mandataire auprès de la Société d'habitation du Québec, programme d'amélioration de l'habitat

2023-03-055

CONSIDÉRANT QUE les mandataires précédents ont quitté leur fonction;

Il est proposé par madame Josée Leclerc et appuyé par monsieur Serge Perreault de nommer monsieur David Paradis-Lapointe, directeur général, à titre de responsable administratif et responsable de la sécurité informatique et, en son absence, madame Isabelle Chauvin, directrice des organismes et des loisirs.

De nommer madame Christine Parent, préposée à l'émission des permis, en son absence, monsieur David Paradis-Lapointe, à titre d'inspecteur. Tout individu mandaté par écrit par la firme externe GIAM, peut également agir à ce titre.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

8. LOISIRS ET PARCS

2023-03-056

8.1 Tarification : Camp de jour estival

- CONSIDÉRANT QUE la présence d'un camp de jour estival accessible financièrement sur le territoire de la municipalité est grandement facilitateur pour les familles y résidant;
- CONSIDÉRANT QUE les couts d'opération sont assumés par la municipalité, mais que les activités et sorties sont assumées par les inscriptions;
- CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de non-résident, selon les places restantes, permettra d'équilibrer le budget d'opération du camp de jour;

Il est proposé par monsieur Olivier Guilbert Choinière et appuyé par madame Josée Leclerc d'établir la tarification des camps de jour estivaux comme indiqué au tableau suivant et que les non-résidents soient autorisés à s'inscrire selon les places restantes.

	Tarification résident	Tarification non-résident (selon les places restantes)
Semaine de 4 jours	35\$	135\$
Semaine de 5 jours	45\$	145\$
Inscription à la journée	20 + 25\$ en cas de sortie	Non offert
Pour 8 semaines	320\$	1015\$

Rabais applicable pour les inscriptions d'une même famille résidente :

2^e enfant : 10\$ de rabais / semaine

3^e enfant et suivant : 25\$ de rabais / semaine

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

8.3 Information : Consultation publique – Nom pour le chalet des loisirs

Josée

Considérant le peu de suggestions reçues, les élus invitent la population à soumettre d'ici le 11 avril 2023 à midi vos suggestions de personnes d'exception ayant contribué significativement aux loisirs, de par leur engagement, à la communauté de Sainte-Élisabeth.

Le formulaire est disponible sur le site internet de la municipalité dans la section Municipalité / Communication / consultations citoyennes.

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 Dépôt du rapport mensuel

David

La direction générale dépose le rapport de gestion des matières résiduelles pour le mois de janvier et février 2023.

9.2 Demande de transfert de propriété au gouvernement du Québec

2023-03-057

CONSIDÉRANT QUE la propriété est nécessaire pour le réseau d'aqueduc et que la propriété comporte encore aujourd'hui des infrastructures qui peuvent servir immédiatement à la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE les enjeux d'approvisionnement en eau potable connu sur tout le territoire du Québec, ne sont pas absents sur le territoire de la municipalité de Sainte-Élisabeth.

Il est proposé par monsieur Pierre Coutu et appuyé par monsieur Serge Perrault de mandater monsieur David Paradis-Lapointe, directeur général, afin de réaliser toutes les démarches requises auprès du Gouvernement du Québec afin d'obtenir le transfert de propriété du matricule 1511-58-1159.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

10. TRAVAUX PUBLICS

10.1 Ministère des Transports : Demande de suivi et d'intervention sur le réseau

2023-03-058

CONSIDÉRANT QUE les principaux accès de circulation sur le territoire sont du ressort du ministère des Transports soit : rang du ruisseau, rang du haut de la rivière, rue principale, rang de la rivière sud et le chemin Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE le printemps et l'hiver particuliers ont endommagé significativement le réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE les signalements isolés effectués par les citoyens et les fonctionnaires ne peuvent réussir à signaler l'importance de la dégradation généralisée du réseau;

CONSIDÉRANT QUE les 2 ponts menant au cœur du village (rue principale et chemin Saint-Pierre) nécessitent des interventions à court terme considérant des bris affectant de bord en bord les ponts;

CONSIDÉRANT QUE la fluidité du réseau et la sécurité étant en jeu, liées à des manœuvres parfois contraires au code de la sécurité routière dû à un état du chemin routier ne permettant pas d'agir autrement;

Il est proposé par monsieur Pierre Coutu et appuyé par monsieur Benoit Desrochers de demander au ministère des Transports de :

- de tenir informer la municipalité et la population des bilans et plans d'action pour les ponts;

minute

- installer la signalisation requise afin de signaler les obstacles sur le réseau là où requis;
- installer temporairement un panneau d'arrêt à l'intersection du rang du ruisseau et la rue principale, annoncer celui-ci d'avance sur le rang du haut du ruisseau, considérant les manœuvres d'urgences réalisées fréquemment par les utilisateurs suite à leur passage sur le pont à cette intersection, la présence de travaux majeurs et le manque de fluidité générale à cette intersection.
- Considérer l'installation permanente d'un panneau d'arrêt à ce même emplacement;
- Permettre l'ajout de signaux lumineux avertissant de la zone scolaire, par la municipalité;

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font le rapport de leurs interventions municipales.

Une assemblée extraordinaire aura lieu lundi prochain et les sujets seront affichés.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une vingtaine de questions sont posées concernant l'entretien du réseau routier, les dérogations mineures, le droit de préemption, les différentes dépenses et d'autres éléments variés.

Il y avait 35 personnes présentes.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare l'assemblée close à 20h56.